

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

POUR LES LOCAUX À USAGE D'HABITATION

OFFRE SÉRÉNITÉ : 10% TTC DES ENCAISSEMENTS, GLI* INCLUSE

*GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS 2,20% TTC

UNE FORMULE POUR SÉCURISER VOS REVENUS LOCATIFS

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire

Réversion mensuelle au bailleur des règlements du locataire

Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email

Révision annuelle du loyer et régularisation des charges

Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande

Consultation des comptes en ligne 24h24 et 7/7j

Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre bien

Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et paiements des fournisseurs

Etablissement de l'aide à la déclaration de revenus

Gestion et suivi des contentieux d'impayés

Les honoraires de gestion s'appliquent sur tous les loyers et charges pour le compte du mandant

*Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers**

*(*selon la Loi Finances en vigueur)*

Taux de TVA en vigueur : 20%, sauf TVA DOM-TOM : 8,5%



HONORAIRES PROPRIÉTAIRE : ENTREMISE ET MISE EN LOCATION

1 mois de loyer chargé TTC (dont 3€/m² + 40€ forfaitaire
si logement meublé pour état des lieux)



HONORAIRES LOCATAIRE : VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET REDACTION DU BAIL

Zone non tendue : 8€/m² - Zone tendue : 10€/m² - Zone très tendue : 12€/m²
État des lieux location vide ou meublée : 3€/m²

UNE GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

*GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS 2,20% TTC

BÉNÉFICIER D'UNE DES MEILLEURES GLI DU MARCHÉ

Une garantie des loyers et charges impayés à 100% sans franchise, ni carence à hauteur de 100000€ (sous plafond de prise en compte d'un loyer chargé de 5000€TTC mensuel).

Une garantie détériorations immobilières : prise en charge dans la limite de 10000€ par sinistre et sans franchise, de dégradations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie établis contradictoirement ou par huissier.

Prise en charge des frais de contentieux et de procédure concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxe impayés.

Une garantie protection juridique : prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire.

Prise en charge des honoraires d'avocat et frais nécessaires dans la recherche de solutions, à concurrence d'un capital maximum de 15000€, pour les litiges entre le propriétaire et le locataire, liés au bail.

Voir conditions générales de l'assurance au siège ou sur simple demande par mail.

BEE, SAS AU CAPITAL DE 15 000 €, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ - 244 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 83480 PUGET SUR ARCENS, IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO DE SIREN 909 184 897 AU RCS DE FRÉJUS, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR PASCAL RONCHIERI, EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT, DUMENT HABILITÉ À L'EFFET DES PRÉSENTES. | TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE NUMÉRO CPI 8303 2022 000 000 016, DÉLIVRÉE LE 10 AOUT 2022 PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR SITUÉE À 236 BD MARÉCHAL LECLERC, CS 90008, 83107 TOULON CEDEX | CARTE PORTANT LA MENTION "GESTION IMMOBILIÈRE" | GARANTI PAR CECC - 16 RUE HOCHÉ - TOUR KUPKA B - TSA 39999 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX, POUR UN MONTANT DE 110 000 €, CONTRAT COUVRANT LES ZONES GÉOGRAPHIQUES SUIVANTES : FRANCE. | TITULAIRE D'UNE ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE GARANTI PAR GENERALI - 2 RUE PILLET WILL - 75 009 PARIS SOUS LE NUMÉRO DE POLICE AR837382/30720, CONTRAT COUVRANT LA ZONE GÉOGRAPHIQUE SUIVANTE : FRANCE.

en partenariat avec



PERCEVEZ VOS LOYERS ET LAISSEZ-NOUS VOS SOUCIS